



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 décembre 2019

BOIS ENERGIE : LES RÉSULTATS DE LA 3^{EME} PÉRIODE DE L'APPEL D'OFFRES BIOMASSE MONTRENT LE DYNAMISME D'UNE FILIÈRE QU'IL FAUT CONTINUER À SOUTENIR

Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, a annoncé ce vendredi 13 décembre 2019 les résultats de la troisième période de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de biomasse. Les 14 projets lauréats représentent une puissance totale de 74,1 MW et une production totale de 600 GWh d'électricité renouvelable et 2 800 GWh de chaleur renouvelable par an. Ces projets bénéficieront d'un contrat de complément de rémunération de l'électricité garanti pendant 20 ans avec un tarif de 113 €/MWh en moyenne, contre 122,5 €/MWh en moyenne pour la deuxième période de l'appel d'offres.

Si les professionnels de la filière bois énergie, de l'amont à l'aval, représentés au sein du CIBE, de FBF, de la FEDENE et du SER se réjouissent des très bons résultats de cet appel d'offres qui traduit le dynamisme du secteur et confirme la pertinence de cette énergie pour accompagner la transition énergétique et l'objectif de neutralité carbone que s'est fixé notre pays, ils rappellent que cette troisième période de l'appel d'offres pourrait marquer la fin du soutien public à la production d'électricité à partir de bois énergie. En effet, en l'état actuel, le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie prévoit de ne plus soutenir la filière cogénération.

Pourtant, les cogénérations bois énergie présentent de nombreux atouts. Tout d'abord, avec un niveau d'efficacité énergétique supérieur ou égal à 75%, ces cogénérations à haut rendement produisent plus de 2,5 MWh de chaleur renouvelable pour 1 MWh d'électricité. Elles sont, en effet, en mesure de fournir de l'électricité en période de forte demande tout en maintenant leur capacité à produire majoritairement de la chaleur tout au long de l'année.

Le soutien public à la production d'électricité renouvelable constitue donc également une aide à la production de chaleur renouvelable, en complément du Fonds chaleur, et contribue à l'atteinte des objectifs de chaleur renouvelable que la France s'est fixés.

Cette production d'énergie tout au long de l'année, qui nécessite des approvisionnements constants et pas seulement en période hivernale, permet à la filière amont de production de bois énergie de se structurer et d'investir dans des outils d'exploitation, de production et de transformation grâce à des contrats de fourniture qui s'inscrivent dans la durée. Elle permet à l'industrie française du bois de gagner en compétitivité et d'améliorer la création de valeur du fait d'un investissement qui permet à la fois la production d'une énergie décarbonée et la valorisation de la chaleur dans un dispositif de séchage des bois, préalable indispensable au développement d'unités de 2^{ème} et 3^{ème} transformation.

Comme l'a rappelé Elisabeth BORNE, « la biomasse est une formidable opportunité pour déployer les sources d'énergies renouvelables dans notre modèle énergétique. Créateurs d'activité et ancrés dans

leurs territoires, les projets que nous avons retenus montrent que les énergies renouvelables sont une vraie chance pour l'appropriation de la transition énergétique par nos concitoyens ».

Convaincus de la nécessité de poursuivre le développement de nouvelles installations de cogénération biomasse, les professionnels rappellent l'importance de donner, dans la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie, des objectifs de production d'électricité à partir de bois énergie pour les années qui viennent.

Contact presse : Françoise JOUET - francoise.jouet@enr.fr 01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 400 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 100 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, biogaz, déchets, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque, solaire thermique et thermodynamique.

Pour suivre le SER : www.enr.fr - twitter : @ser_enr - LinkedIn : Syndicat des énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque, solaire thermique et thermodynamique.

Pour suivre le SER : www.enr.fr - twitter : @ser_enr - LinkedIn : Syndicat des énergies renouvelables